

Point complémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal de Verviers du 29 juin 2020  
Titre : Reprise en mains publiques du parking verviétois.

### **Synthèse explicative:**

Voilà plusieurs années que la gestion privée du parking urbain verviétois pose de grands problèmes à nos concitoyens. Cette situation participe à faire fuir du centre-ville toute une série de personnes qui avaient pour habitude de s'y rendre.

Nous avons également vu que cela induisait un problème de traitement discriminatoire entre des travailleurs ayant accès à un parking gratuit et ceux devant payer pour accéder à leur lieu de travail.

Avec cette convention, la pression sur le portefeuille des verviétois est accrue puisque, en plus de rapporter de l'argent à la ville, celle-ci mène à un prélèvement qui revient à une entreprise privée. A notre sens, notre parking n'a pas vocation à prélever de l'argent aux citoyens au bénéfice d'un tiers privé.

De plus, au fur et à mesure des renégociations avec les entreprises qui se sont succédé à l'exploitation du parking, les rentrées ont diminué pour la ville.

Enfin, le commerce verviétois a été très affecté par cette période de crise COVID. Il convient donc de profiter de cette rupture de contrat pour rendre gratuit le parking tout en maintenant un usage du disque de stationnement pour éviter les voitures ventouses. Ce serait un geste fort et efficace pour soutenir notre commerce tout en allégeant ainsi la note pour les citoyens et visiteurs de notre commune.

La majorité ayant reconnu l'erreur qu'a été la privatisation du parking, nous espérons aujourd'hui pouvoir compter sur une unanimité pour la rupture de ce contrat. Il nous semble effectivement urgent de résoudre ce problème le plus rapidement possible.

## Projet de délibération:

Délibération du Conseil Communal du 29 juin 2020

Reprise en mains publiques du parking verviétois.

LE CONSEIL,

\*Convention

Vu la convention liant l'entreprise Indigo à la ville de Verviers et ses avenants ;

Considérant les préjudices subis par la population verviétoise suite à l'exploitation privée du parking urbain;

Considérant le caractère exceptionnel de la crise consécutive à la pandémie du COVID-19 ;

Considérant l'urgence sociale et la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre l'augmentation de la paupérisation de la population ;

Considérant l'urgence de gestes forts pour soutenir les commerçants Verviétois ;

Entendu l'intervention de .....,

Entendu l'intervention de .....,

A ..... voix POUR,

A ..... voix CONTRE,

A ..... abstention(s),

DECIDE :

1. de marquer sa volonté de rompre la convention qui la lie à l'entreprise Indigo et de revenir à une gestion publique du parking urbain verviétois.
2. De rendre le parking urbain gratuit sur l'ensemble du territoire de la Commune et de le réguler par la seule utilisation du disque de stationnement pour éviter les voitures ventouses.